

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement les députés qui ont parlé et je crois comprendre que la motion jouit de l'appui des trois partis.

Je me demande si la Chambre peut approuver la motion suivante à l'unanimité et poursuivre ensuite le débat. La Chambre peut-elle donner son consentement unanime à la motion suivante? Je propose:

Que cette motion fasse l'objet d'un vote.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Pourrais-je avoir des précisions au sujet de la motion. Proposez-vous d'arrêter maintenant le débat et de le reprendre ensuite?

M. Arseneault: Bien que ce soit un peu inhabituel, nous pourrions le faire avec le consentement unanime de la Chambre, car je crois qu'il y a des députés qui veulent continuer de parler. Je demande à la Chambre de consentir à l'unanimité à ce que la motion fasse l'objet d'un vote à la fin de la présente heure.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[Français]

M. Arseneault: Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi d'avoir la possibilité de prendre la parole sur cette motion, et je crois qu'elle est d'une grande importance pour tous les Canadiens et les Canadiennes.

J'aimerais commencer par féliciter l'honorable député de Haldimand—Norfolk pour tout son travail sur cette question de grande importance. Ce n'est pas la première fois que le député soulève cette question à la Chambre. Je me souviens très bien d'avoir travaillé avec lui sur ce même dossier lors de la dernière session du Parlement. C'est très encourageant de voir quelqu'un qui n'oublie pas les questions qu'il voit comme étant importantes. Je félicite le député de Haldimand—Norfolk pour sa ténacité et son dévouement. C'est avec fierté que je me lève aujourd'hui pour appuyer cette motion.

J'avais dans mes notes que j'allais dire que j'étais déçu que la motion ne soit pas votable. Mais maintenant, cela a été changé, du consentement unanime de la Chambre. Je suis très fier, très heureux de dire que la motion est votable. Je remercie les députés, mes collègues, et j'encourage les députés à continuer dans l'esprit de coopération dans cette Chambre.

Une telle motion respecterait l'engagement du gouvernement de ramener l'intégrité et l'équité dans le système politique. Le gouvernement a examiné la question des prêts étudiants et d'autres choses et il a assuré que les prêts reflètent véritablement les coûts des études postsecondaires. Il est maintenant temps d'assurer ce principe d'équité aux pompiers volontaires.

Initiatives parlementaires

• (1810)

Ces pompiers volontaires font du travail exceptionnel. Le dévouement que les pompiers apportent aux différentes communautés est très important. Les pompiers volontaires encouragent le bénévolat dans notre pays.

[Traduction]

Je suis heureux de prendre la parole à ce sujet ce soir. Je suis également très heureux que le député de Haldimand—Norfolk ait de nouveau saisi la Chambre de cette proposition, qui vise à hausser de 500 \$ à 1 000 \$ l'exemption fiscale accordée aux pompiers volontaires, afin de tenir compte de l'inflation et en guise de reconnaissance pour les précieux services qu'ils rendent à leurs collectivités. Comme je le disais, une telle décision serait conforme à la politique du gouvernement visant à rétablir l'intégrité et, en particulier, l'équité du régime fiscal.

Le gouvernement s'est penché sur la question des prêts d'étude et a fait en sorte que la valeur des prêts soit à la hauteur du coût des études. Si je puis me permettre de comparer la situation des pompiers, ces derniers sont volontaires. Ils fournissent un service à la collectivité à leurs frais. Ainsi, je pense que nous devrions avoir une certaine équité dans le système. Je crois que cette motion permet de le faire.

Les représentants du Parti réformiste et du Bloc québécois ont parlé des pompiers de leurs régions respectives et je suppose que tout le monde s'entendra dans tout le pays pour dire que ces pompiers volontaires accomplissent de l'excellent travail dans leurs collectivités respectives. Je le répète, ils font plus que leur devoir. Ils encouragent même l'esprit de bénévolat.

À notre époque, pratiquement tout le monde veut s'enrichir et peu de gens participent activement à la vie de leur collectivité. Beaucoup de Canadiens deviennent très souvent des militants de salon. Dans le cas présent, ce sont des intervenants de première ligne, et il nous incombe de nous assurer, non pas de les récompenser nécessairement sur le plan financier chaque fois qu'ils font quelque chose, mais de rendre le système équitable, afin qu'il ne leur en coûte rien pour faire du bénévolat. Je suppose que nous devrions nous intéresser à d'autres groupes également.

Je suis persuadé que d'autres députés parleront des leurs, et les pompiers de ma région ne sont pas différents de ceux d'autres régions. Ils sont tous bien formés. Ils sont de service 24 heures sur 24 et peuvent être appelés les fins de semaine, le soir, au milieu de tempêtes, lorsque nous sommes confortablement installés chez nous à dormir, à lire le journal ou à regarder la chaîne parlementaire, notre passe-temps favori. Ces gens ont toute la formation voulue en premiers soins, en réanimation cardio-respiratoire et en opérations d'urgence.

Leur travail est parfois agréable, mais très souvent il n'en est rien. Ils sont sur place lorsqu'il y a des urgences, des incendies, des accidents de la circulation et, bien des fois, de telles scènes les bouleversent, mais quelqu'un doit bien faire ce travail.